

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 21 août 2017  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 21 août 2017  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :**

M. Benoit Dorais, Mme Chantal Rouleau et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Luc Ferrandez.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Richard Ryan.

**AUTRES PR  SENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral  
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, analyste-r  dactrice  
Mme Lynne Tr  panier, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement d  di      la m  moire des victimes des attentats de Barcelone et de Cambrils survenus les 17 et 18 ao  t 2017.

Il informe l'assemblée de quelques changements survenus depuis la derni  re assembl  e du conseil, soit les changements de d  nomination de Projet Montr  al pour Projet Montr  al –   quipe Val  rie Plante, ainsi que celui d'  quipe Barbe Team – Pro action LaSalle pour   quipe Barbe Team. Le pr  sident indique   galement que le conseiller Normand Marinacci a quitt   les rangs de Vrai Changement pour Montr  al pour rejoindre les rangs de Projet Montr  al –   quipe Val  rie Plante et que les deux   lus d'  quipe Barbe Team, Mme Manon Barbe et M. Richard Deschamps si  gent dor  navant dans la premi  re rang  e, c  t   Est de la salle. Il d  pose un nouveau plan de banquette    l'attention des membres du conseil,    cet effet.

Le pr  sident du conseil indique qu'il agira, cette ann  e,    titre d'ambassadeur de la 49   campagne de Centraide des   lus et   lues de la Ville de Montr  al dont le lancement aura lieu le 25 septembre 2017, sur la terrasse de l'h  tel de ville. Il indique qu'un organisme comme Centraide du grand Montr  al permet de joindre 350 causes et qu'aider Centraide, c'est aider les quartiers, c'est aider les citoyennes et citoyens, les concitoyennes et concitoyens directement et que la Ville de Montr  al est un des employeurs des plus actifs pour amasser des fonds pour Centraide.

Toutefois, il souligne que le taux de participation des élus municipaux est très faible, soit 22 %. Il compte sur les élus pour atteindre un taux de participation de 30 % cette année.

Le président du conseil informe l'assemblée que le nombre de visiteurs à l'hôtel de ville a atteint un niveau record en cette année de célébrations des Fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, plus de 80 000 visiteurs ont franchi les portes de l'hôtel de ville. Le président indique que ces chiffres de mi-année dépassent largement ceux de l'ensemble de l'année 2016, qui totalisaient 50 000 visiteurs et qu'un record a été battu pour le mois de juillet 2017, alors que l'hôtel de ville a accueilli 25 000 visiteurs comparativement à 10 000 visiteurs en juillet 2016. Le président informe les membres que l'exposition présentée dans le hall d'honneur « Montréal à coup sûr! - Une histoire de baseball » qui s'est tenue du 27 juin au 18 août 2017, a été un véritable succès et que près de 45 000 visiteurs ont vu l'exposition. De plus, il affirme qu'un record a été battu pour la seule journée du 25 juillet 2017, soit qu'un total de 2100 visiteurs a été enregistré. Le président du conseil souligne le travail remarquable de toutes les équipes qui ont collaboré à ce succès, dont la Division de la sécurité et les agents de sécurité, le personnel du Bureau de la présidence incluant les guides d'été et la préposée à l'accueil ainsi que toute l'équipe du Protocole et finalement, les bénévoles et les responsables de l'entretien ménager. Le président indique que du 23 août au 6 septembre 2017, la 12<sup>e</sup> exposition au programme cette année, est réalisée par Urban Sketchers de Montréal, une association de dessinateurs, croqueurs de scènes de la vie urbaine et qu'en partenariat avec Héritage Montréal, Urban Sketchers a organisé un grand cycle de séances de dessins et de peinture sur le motif in situ entièrement consacré au patrimoine montréalais.

Au chapitre des célébrations internationales, le président du conseil signale les événements suivants : le 9 août 2017 « Journée internationale des populations autochtones », le 12 août 2017 « Journée internationale de la jeunesse » et le 23 août 2017 « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ».

Le président du conseil du conseil indique que l'éclipse solaire qui débutera à 13 h 21 à Montréal et atteindra son maximum à 14 h 38. Pour la première fois depuis 99 ans, une éclipse solaire totale traversera les États-Unis mais sera partiellement visible au Québec.

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance des mois de juillet et août des conseillers et conseillères Luis Miranda, Chantal Rouleau, Émilie Thuillier, Richard Bergeron, Anie Samson, Richard Celzi, le maire de Montréal, Denis Coderre, Peter McQueen, Luc Ferrandez, Manon Barbe, Karine Boivin-Roy et Alan DeSousa.

Avant de débiter la période de questions des membres du conseil et, tel que discuté lors de la rencontre avec les leaders, le président du conseil rappelle aux élus que la première responsabilité quant au climat dans la salle du conseil incombe au président mais souhaite la partager avec les membres du conseil. Il fait donc appel au sens des responsabilités des élus pour un débat serein et respectueux des normes en vigueur dans cette enceinte.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Changement de site à prévoir pour la tenue de la course de Formule E l'an prochain étant donné les travaux qui seront en cours sur le site de Radio-Canada – quel quartier sera paralysé? / Facture de 1 M\$ reliée à la gratuité du transport collectif pendant l'événement de la Formule E – scénarios envisagés - augmentation des tarifs aux usagers ou une augmentation du compte des taxes des Montréalais?

Avant de répondre à la question de la cheffe de l'opposition officielle, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, demande aux membres d'avoir une pensée spéciale pour M. Pierre Desrochers qui ne renouvellera pas son mandat lors des prochaines élections. Le maire le remercie pour son apport, son intégrité et le travail colossal accompli pour la Ville de Montréal.

M. François Limoges	M. Denis Coderre	Formule E – nombre de billets vendus vs le pourcentage de vente prévu initialement / Demande de reddition de comptes et transparence de l'OBNL souhaitées
---------------------	------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Inondations du printemps - rencontre souhaitée avec les citoyens et les commerçants pour un post-mortem / Règlement d'emprunt de 386 050 000 \$ inscrit à l'ordre du jour à l'article 41.03 – quelle somme sera allouée pour les égouts pluviaux afin d'assurer un environnement sécuritaire
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Confirmation à l'effet qu'un mandat a été donné au Service du développement économique afin de travailler au renforcement des arrondissements comme LaSalle, Pierrefonds-Roxboro et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – ne pas concentrer les efforts sur le centre-ville seulement / S'assurer que le Service du développement économique va accompagner les jeunes entreprises sur l'ensemble du territoire
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Crise des opioïdes - envisager la formation des policiers du SPVM et leur permettre d'administrer du naloxone (antidote) / Dépôt d'un rapport détaillé à l'assemblée du conseil municipal du 25 septembre 2017 sur les mesures mises en place par la Ville pour prévenir la crise du fentanyl et des opioïdes dans les rues de Montréal

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Déplacement d'une partie de l'entretien des voitures de train du centre d'entretien de Pointe-Saint-Charles vers le centre d'entretien de Saint-Eustache - qui va assumer les coûts de la radiation de la moitié des actifs du centre d'entretien de Pointe-Saint-Charles - voitures du train de l'Est n'ont plus de centre d'entretien dédié – impacts pour les usagers / Mesures pour s'assurer que les emplois demeurent à Montréal
M. Lionel Perez	M. Luis Miranda	Communiqué de presse émis par le maire de l'arrondissement d'Anjou en date du 26 juillet 2017, concernant des travaux de nuit dans le boulevard des Galeries d'Anjou indiquant que l'arrondissement n'avait pas été consulté et qu'il n'avait pas autorisé les travaux / Le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, apporte des clarifications et indique que la méprise vient du manque de communication entre un fonctionnaire et l'arrondissement et que des correctifs ont été apportés
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Aref Salem)	Abandon du projet d'électrification du SRB Pie-IX en février 2016 et venue de la Formule E – retombées sur le SRB Pie-IX et avenir du projet / Motifs entourant l'abandon du projet d'électrification du SRB Pie-IX

---

Le président intervient pour indiquer que des problèmes techniques empêchent de bien faire fonctionner les micros de chacun des élus et demande aux techniciens à ce que la situation soit réglée dans les meilleurs délais.

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 51.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0825**

##### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

#### **CM17 0826**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2017**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 août 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 29 mai au 31 juillet 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 29 mai au 31 juillet 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 29 mai au 31 juillet 2017.

---

#### **CM17 0827**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 »**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 », et le conseil en prend acte.

04.04 1173430009

---

#### **CM17 0828**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente de l'inspecteur général faisant suite au mandat reçu du conseil municipal (CM16 1192) portant sur l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au mandat reçu du conseil municipal (CM16 1192) portant sur l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.05 1173430010

---

#### **5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA17 170185 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Entente avec la ville de Manille.
- 5.02 Résolution CA17 170186 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Fermeture du CLE en août 2017.
- 5.03 Résolution CA17 12159 du conseil d'arrondissement d'Anjou – Demander à la Ville de Montréal de procéder au nettoyage du bassin de rétention d'Anjou-sur-le-lac.

- 5.04 Résolution CA17 19 0260 du conseil d'arrondissement de Lachine – Projet de réfection de l'échangeur Saint-Pierre.

Le conseiller Claude Dauphin souligne l'importance de ce projet et informe les membres qu'une piétonne a été heurtée mortellement par un camion sous l'échangeur Saint-Pierre. Le conseiller Dauphin offre ses sympathies à la famille.

---

À 14 h 04, Le leader de la majorité cède la parole au conseiller Pierre Desrochers. Le conseiller remercie tous les élus pour les applaudissements à son endroit un peu plus tôt lors de l'annonce, par le maire, à l'effet qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales. Il remercie le maire de lui avoir donné l'opportunité de contribuer, dans un rôle clé, à la relance de Montréal. Il fait le constat que le travail de l'élu est très difficile et exigeant. Il souligne également qu'il a travaillé avec une fonction publique très professionnelle et engagée. Finalement, il tient à remercier les électeurs du district de Saint-Sulpice pour leur marque de confiance à son égard et se dit honoré de les avoir représentés.

---

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

### Par monsieur Pierre Desrochers

- 6.01 Réponse à une question de monsieur Richard Deschamps lors de l'assemblée du conseil municipal du 12 juin dernier relative aux passes réservées aux élus pour le congrès Metropolis 2017.
- 6.02 Réponse à la demande de monsieur Marvin Rotrand lors de la séance du conseil municipal du 12 juin 2017, au sujet de la liste des employés dont le salaire est de 100 000 \$ et plus.

---

## 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2017.

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 7.02 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

---

## CM17 0828-1

### Avis en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le greffier dépose l'avis d'élection pour le poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), et le conseil en prend acte.

**CM17 0829**

**Dépôt du bilan faisant état des réalisations du Plan d'action municipal pour les aînés de la Ville de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan faisant état des réalisations du Plan d'action municipal pour les aînés de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.04 1170706002

---

**CM17 0830**

**Dépôt du rapport annuel 2016-2017 et des états financiers au 31 mars 2017 de la Maison Saint-Gabriel, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016-2017 et des états financiers au 31 mars 2017 de la Maison Saint-Gabriel, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

---

**CM17 0831**

**Dépôt du rapport annuel 2016 et des états financiers au 31 décembre 2016 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 et des états financiers au 31 décembre 2016 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

---

**CM17 0832**

**Dépôt du rapport annuel d'activités 2016 - 2017 de la Table de développement social de LaSalle, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel d'activités 2016 - 2017 de la Table de développement social de LaSalle, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

---

**CM17 0833**

**Dépôt du rapport annuel 2016 - 2017 de l'Oeuvre du Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 - 2017 de l'Oeuvre du Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

---

**CM17 0834**

**Dépôt des états financiers cumulés au 31 mars 2017 de la Fondation du Dr Julien, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers cumulés au 31 mars 2017 de la Fondation du Dr Julien, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.09

---

**CM17 0835**

**Dépôt du rapport annuel d'activités 2016 - 2017 et du plan d'action 2017-2018, ainsi que les états financiers au 31 mars 2017 de Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel d'activités 2016 - 2017 et du plan d'action 2017-2018, ainsi que les états financiers au 31 mars 2017 de Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

---

**CM17 0836**

**Dépôt du rapport annuel 2016 - 2017 et des états financiers au 31 mars 2017 de l'organisme Le Grand Costumier, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 - 2017 et des états financiers au 31 mars 2017 de l'organisme Le Grand Costumier, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.11

---



**CM17 0837**

**Dépôt du rapport annuel 2016 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2016 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) et du Règlement municipal 04-061-1.

07.12 1177615002

---

**CM17 0838**

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'îlot central du Technopôle Angus - Projets de règlements P-17-030 et P-04-047-183**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'îlot central du Technopôle Angus – Projets de règlements P-17-030 et P-04-047-183, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.13 1171079010

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 7.14 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

---

**CM17 0839**

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du 2175 de la rue Saint-Patrick - Projet de règlement P-17-040**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du 2175 de la rue Saint-Patrick – Projet de règlement P-17-040, et le conseil en prend acte.

07.15 1171079011

---

**CM17 0840**

**Dépôt du Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.16 1172937001

---

**CM17 0841**

**Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2016, et le conseil en prend acte.

07.17 1174217004

---

**CM17 0842**

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de construction d'une école primaire, quartier Crawford Park - Projet de règlement P-17-039**

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de construction d'une école primaire, quartier Crawford Park - Projet de règlement P-17-039, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.18 1171079008

---

**CM17 0843**

**Dépôt du rapport d'activités du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 et des états financiers au 30 juin 2016 de la Corporation du Théâtre Outremont, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et des états financiers au 30 juin 2016 de la Corporation du Théâtre Outremont, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.19

---

**CM17 0844**

**Dépôt du Bilan des activités 2015 et du rapport annuel 2016 de l'organisme Regroupement Pied Carré, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 et du rapport annuel 2016 de l'organisme Regroupement Pied Carré, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.20

---

---

7.21 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

---

**CM17 0845**

**Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Optimiser le potentiel de développement et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur à Montréal »**

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Optimiser le potentiel de développement et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur à Montréal », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

**CM17 0846**

**Dépôt des commentaires et de la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

La conseillère Émilie Thuillier dépose les commentaires et la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

---

**CM17 0847**

**Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2016 »**

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2016 », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.03

---

## 11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 15.01 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

---

À 14 h 44, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM17 0848

**Exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), pour une somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2017 et l'hiver 2018 (CE13 1835), pour une somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM17 0849**

**Approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'addenda N° 1 à la convention de gré à gré conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), pour le renouvellement des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171683001  
80.01 (20.02)

**CM17 0850**

**Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre de contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (2 lots) et à Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée (1 lot) (CG13 0473), pour une somme maximale de 482 553,72 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation des contrats octroyés, aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (CE13 1802) et (CG13 0473), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme de 482 553,72 \$, taxes incluses;

<b>Firme</b>	<b>Article</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 1 - Est	290 378,85 \$
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 2 – Ouest	137 911,44 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) limitée	Lot # 5 – SPVM	54 263,43 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174512003  
80.01 (20.03)

---

#### **CM17 0851**

**Exercer la première option de prolongation d'une année pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises L.M. (CG14 0572), pour une somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Entreprises L.M., pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux (CG14 0572), pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174512005  
80.01 (20.04)

---

#### **CM17 0852**

**Reconduire la convention de services professionnels d'actuares intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une durée d'un (1) an, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell, (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968) (CG16 0455), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 289 348,46 \$ à 3 771 760,57, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176335002  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0853**

**Approuver le projet de convention de sous-location par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 mètres carrés, situés au 6<sup>e</sup> étage du 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, à des fins de bureaux, des espaces d'une superficie de 321,08 mètres carrés, au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2019, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175840002  
80.01 (20.06)

---

**CM17 0854**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, des espaces d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés, aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> étages, dans les immeubles situés au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, des espaces d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés, aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> étages, dans les immeubles situés aux 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174069011  
80.01 (20.07)

---

**CM17 0855**

**Accorder un contrat à LaSalle Ford inc. pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15917 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15917;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176859005  
80.01 (20.08)

---



**CM17 0856**

**Accorder un soutien financier de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest » / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du startup de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177511001  
80.01 (20.09)

---

**CM17 0857**

**Accorder un contrat à Delom Services inc. pour la réparation du moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe motopompe de distribution numéro 9 (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15751 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation d'un moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe de motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15751 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170598001  
80.01 (20.10)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0858**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Closse - Dépense totale de 4 924 712,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10205 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 924 712,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage Closse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 358,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10205 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177383002  
80.01 (20.11)

---

#### **CM17 0859**

**Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 1 288 168,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5905 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 288 168,70 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 146,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5905;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177308001  
80.01 (20.12)

---

#### **CM17 0860**

**Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, pour une somme maximale de 988 785 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16067 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 988 785 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 233,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16067 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de privilège pour confirmer, à la suite des commentaires de la conseillère Chantal Rouleau lors de son droit de réplique à l'effet qu'il y avait incompréhension de sa part du dossier des compteurs d'eau, que l'octroi d'un contrat visant l'installation de ces derniers dans un bâtiment qui sera démolé pour faire place à un projet de développement résidentiel ne constitue pas une décision avisée de l'administration.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1170652003  
80.01 (20.13)

---

**CM17 0861**

**Accorder un contrat à CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est - Dépense totale de 577 681,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CLEB consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175965001  
80.01 (20.14)

---

**CM17 0862**

**Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15509 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15509 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176019001  
80.01 (20.15)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0863**

**Conclure deux ententes-cadres d'une durée de trente six mois avec Axor Experts-Conseils inc. (3 053 621,03 \$) et Les Consultants S.M. inc., (2 142 904,05 \$), taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15923 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15923 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Axor experts-conseils inc.	Contrat # 1	3 053 621,03 \$
Les Consultants S.M. inc.	Contrat # 2	2 142 904,05 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM17 0864**

**Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

1177666001  
80.01 (20.17)

---

**CM17 0865**

**Approuver les modifications à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11,3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de modifications N° 2 et N° 3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, attestant que le Ministère de la Culture et des Communications désengage du montant initialement annoncé à la Ville une somme de 11.3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations, qu'il administre lui-même.

Adopté à l'unanimité.

1177666006  
80.01 (20.18)

---

**CM17 0866**

**Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange desquels ce dernier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le tout sans soulte / Autoriser une dépense de 12 468,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable, payable sur la somme de 250 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1068,9 mètres carrés en échange desquels Groupe Immobilier Grilli inc. cède notamment à la Ville de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie 9 018,3 mètres carrés, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte d'échange, sous réserve de son approbation par le conseil d'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 12 468,75 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net de ristourne applicable, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'inscrire au registre du domaine public les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023, 5 119 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1161027011  
80.01 (20.19)

---

**CM17 0867**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, à l'angle sud-est du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 27 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176037007  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0868**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Angers et Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 40 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;



- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1176037001  
80.01 (20.21)

---

### CM17 0869

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Angers et Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 48 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1176037002  
80.01 (20.22)

---

**CM17 0870**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Angers et Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 26 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1176037003  
80.01 (20.23)

---

**CM17 0871**

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action en 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2017 ;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173205001  
80.01 (20.24)

---

#### **CM17 0872**

**Ratifier le soutien technique (services fournis, prêts d'équipement, etc.) accordé à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, d'une valeur estimée à 5 315 565 \$, dans le cadre de son événement de Formule E 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier le soutien technique (services fournis, prêt d'équipement, etc.), d'une valeur estimée à 5 315 565 \$, accordé à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE dans le cadre de son événement de Formule E 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177209004  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0873**

**Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 avril 2017;
- 2 - d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206007  
80.01 (20.26)

---

**CM17 0874**

**Autoriser la prolongation du contrat de gré à gré accordé à CPA-ERP inc. pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « GARE-GRO » pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur unique) pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « GARE-GRO » pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet un projet d'avenant No 2 entre la Ville et CPA-ERP inc. établissant les termes et conditions de cette prolongation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206006  
80.01 (20.27)

---

**CM17 0875**

**Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et ModSpace financial Services Canada Ltd (CG14 0348) pour la prolongation du contrat de location de huit bâtiments modulaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de dix-huit mois - Dépense totale de 170 530,92 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et ModSpace financial Services Canada Ltd pour la prolongation du contrat de location (CG14 0348) de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, moyennant un loyer total de 170 530,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565006  
80.01 (20.28)

---

**CM17 0876**

**Accorder un contrat de gré à gré à Boivin et Gauvin inc. pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement) pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 310 439,19 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Boivin et Gauvin inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement), pour une période de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 439,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15780 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173687001  
80.01 (20.29)

---

#### **CM17 0877**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI et l'entretien du module rapports d'accident électroniques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG07 0102, modifiée) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 78 700 \$ au net à compter de 2018 / Approuver un projet d'addenda no 4 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour l'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI ainsi que l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG 07 0102, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information d'un montant de 78 700 \$ au net à compter de 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206009  
80.01 (20.30)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0878**

**Accorder un soutien financier additionnel de 12 118 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance durant la fin de semaine, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 \$ à 67 992 \$ / Approuver un projet d'addenda à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel de 12 118 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance la fin de semaine, conformément à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 \$ à 67 992 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176794002  
80.01 (20.31)

---

**CM17 0879**

**Autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc. à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304) à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession et tout document y donnant suite.

Adopté à l'unanimité.

1177526022  
80.01 (20.32)

---

**CM17 0880**

**Accorder un contrat de gré à gré à GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., pour la mise à jour du système PMCS/IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2021, pour une somme maximale de 489 241,62 \$ taxes incluses (fournisseurs uniques)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS/IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de ces firmes en date du 20 juin 2017 et 21 juin 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526025  
80.01 (20.33)

---

**CM17 0881**

**Autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. (CG16 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 626,54 \$ à 674 612,77 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. (CG16 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 564 626,54 \$ à 674 612,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526023  
80.01 (20.34)

---



**CM17 0882**

**Accorder un contrat à Développement Atrium inc. pour réaliser des travaux de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres de l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 712 807,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5916 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 712 807,30 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 435,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5916;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175895001  
80.01 (20.35)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0883**

**Accorder un contrat à Démolition Panzini inc. pour les travaux « Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation », situé au 575, rue Elm dans la Ville de Beaconsfield - Dépense totale de 1 212 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5893 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 212 800 \$, taxes incluses, pour les travaux « Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation », situé au 575, rue Elm dans la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Démolition Panzini inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 224,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5893 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171630002  
80.01 (20.36)

---

#### **CM17 0884**

**Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 850 575,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5921 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 850 575,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 938 417,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5921;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177746001  
80.01 (20.37)

---

#### **CM17 0885**

**Accorder un contrat à Hewitt Équipement limitée pour la synchronisation du réseau Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (10222) (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Hewitt Équipement limitée, seule firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de synchronisation du réseau d'Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10222;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174087001  
80.01 (20.38)

---

#### **CM17 0886**

**Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 864 662,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5918 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 864 662,19 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 068,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5918 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175884001  
80.01 (20.39)

---

#### **CM17 0887**

**Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Valade et associés s.e.n.c., huissiers de justice (CG15 0682), en date du 24 août 2017**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c. (CG15 0682), en date du 24 août 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1172346002  
80.01 (20.40)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0888**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Prince-Albert et Dorchester - Dépense totale 242 000 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 242 000 \$, taxes incluses, relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Prince-Albert et Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est visant à établir les conditions et modalités de partage des obligations entre les parties;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170776001  
80.01 (20.41)

---

**CM17 0889**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Lacbus de l'automobile inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15595 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1175064001  
80.01 (20.42)

---

**CM17 0890**

**Approuver le projet d'Addenda #2 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite auquel intervient Société en commandite Gazmont (CG15 0335, modifiée), pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'Addenda #2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, auquel intervient Société en commandite Gazmont (CG15 0335, modifiée) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), afin de faire passer la pression de livraison du biogaz de 3,0 psig à 5,0 psig et augmenter la redevance de 11,4% à 12,0% pour combler le coût supplémentaire en électricité.

Adopté à l'unanimité.

1175960001  
80.01 (20.43)

---

**CM17 0891**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, constitué du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest à des fins de construction de logements sociaux**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de l'immeuble sis au 5233-5235, rue Sainte-Ambroise, constitué du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 550 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Benoit Dorais soulève une question de privilège pour préciser au conseiller Russell Copeman que, contrairement aux propos qu'il a tenus lors de son droit réplique, il trouve que la Ville de Montréal paie trop cher au propriétaire pour la conclusion de cette transaction immobilière. Il lui demande donc de retirer les mots « prendre fait et cause pour le propriétaire » puisque son intervention allait dans le sens contraire. Le conseiller Copeman s'exécute et indique qu'il n'avait pas l'intention de remettre en cause l'éthique du conseiller Dorais.

Adopté à l'unanimité.

1166037005  
80.01 (20.44)

**CM17 0892**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour une dépense totale de 2 280 802,31 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour un loyer total de 1 033 208,58 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, représentant un montant de 655 357,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 132 796,13 \$, pour une dépense maximale de 788 153,63 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant total de 459 440,10 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175840005  
80.01 (20.45)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM17 0893

**Approuver le projet de troisième amendement de bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc., un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018 - Dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de troisième amendement de bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc. un espace d'une superficie de 4 532 pieds carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, pour une dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565002  
80.01 (20.46)

**CM17 0894**

**Approuver le projet de deuxième renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels situés au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2023 - Dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de deuxièmement renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels d'une superficie de 87 574 pieds carrés situés au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, moyennant une dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174565001  
80.01 (20.47)

---

**CM17 0895**

**Autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat accordé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171009012  
80.01 (20.48)

---



**CM17 0896**

**Autoriser la cession à Gemalto Canada inc. du contrat accordé à Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet de support et maintenance de ce contrat, pour l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du Système d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de cession et de modification #1 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession à Gemalto Canada inc., du contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet support et maintenance de ce contrat, pour la mise à niveau du système d'empreintes digitales (AFIS) incluant l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du système AFIS, ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet du contrat de cession, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$ taxes incluses;
- 3 - d'approuver un projet de contrat de cession et de modification 1 à la convention intervenue avec Gemalto Canada inc. (auparavant Compagnie 3M Canada);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175035005  
80.01 (20.49)

---

**CM17 0897**

**Conclure une entente-cadre pour une période de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, avec Gestion des communications DATA Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS) - Appel d'offres public 17-15929 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de soixante mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Gestion des communications DATA corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1176133003  
80.01 (20.50)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0898**

**Conclure une entente de gré à gré avec Edilex inc., pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver le projet de contrat à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un contrat de licence et abonnement, de gré à gré, avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour les années 2018 à 2021 au montant de 105 000 \$.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1177708001  
80.01 (20.51)

---

**CM17 0899**

**Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée, pour une somme maximale révisée de 285 138 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16084 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation L. Martel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16084;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176688009  
80.01 (20.52)

---

**CM17 0900**

**Accorder un contrat à KF Construction inc. pour la réfection de la maison du Meunier au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Dépense totale de 1 427 361,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6968 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 427 361,11 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison du Meunier au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à KF Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 327 777,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6968;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171701009  
80.01 (20.53)

---

**CM17 0901**

**Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 831 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 337601 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 831 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot - 3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 326 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337601;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173493003  
80.01 (20.54)

---

**CM17 0902**

**Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
- 2 - d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177526010  
80.01 (20.55)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0903**

**Accorder un contrat à AEdifica inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 152 715,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16254 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel AEdifica inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175965002  
80.01 (20.56)

---

**CM17 0904**

**Approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et deux organismes PME MTL**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;
- 2 - de transmettre une copie de ces addenda au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1175175007  
80.01 (20.57)

---

**CM17 0905**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 - Dépense totale avec indexation estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15949 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 242 066,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15949 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 24, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Mme Magda Popeanu.

Adopté à l'unanimité.

1176292002  
80.01 (20.58)

---

#### **CM17 0906**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder 3 contrats à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville, pour une période de 60 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 - Dépense totale avec indexation estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15952 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, trois contrats pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment – CVAC, pour une période de 60 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de ses soumissions, soit pour le Lot 1 (26 bâtiments) pour une somme maximale de 1 597 593,72 \$, taxes incluses, le Lot 2 (25 bâtiments) pour une somme maximale de 2 043 057,46 \$, taxes incluses et le Lot 3 (7 bâtiments) pour une somme maximale 293 099,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15952 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1176292003  
80.01 (20.59)

---

**CM17 0907**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Société en commandite Strongco pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16049 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Société en commandite Strongco, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, le contrat pour la location saisonnière de 19 niveleuses articulées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1174922009  
80.01 (20.60)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM17 0908**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15668 (3 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe de sécurité Garda SENC, le contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 17-15668;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 807 220 \$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174 \$ de façon récurrente, à partir de 2018.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1175147001  
80.01 (20.61)

---

**CM17 0909**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois avec Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (5 851 080,62 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (831 000,21 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15993 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Technologie de dégivrage Cargill		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177482004  
80.01 (20.62)

#### CM17 0910

##### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10218 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 3 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 311,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10218;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1177650001  
80.01 (20.63)

---

#### **CM17 0911**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont - Contrat R-2012-03 - Dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10220 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 942 791,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10220;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1174753001  
80.01 (20.64)

---

**CM17 0912**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soum.)**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 517 074,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Socam Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 956 053,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5873;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser le montant de 411 617 \$ annuellement pour l'entretien et l'exploitation dès janvier 2019.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1173285002  
80.01 (20.65)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0913**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à EBC inc. pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahunatic-Cartierville et de Saint-Laurent - Dépense totale de 39 910 131,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5048A-EC-105-12 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 39 910 131,88 \$, taxes incluses, pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahunatic-Cartierville et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 910 131,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048A-EC-105-12;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 52, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1177526024  
80.01 (20.66)

---

**CM17 0914**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 865 650,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 865 650,02 \$, taxes incluses, pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Groupe TBM inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15662 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1175015001  
80.01 (20.67)

---

#### **CM17 0915**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux - Dépense totale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16068 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 249 490,81 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire, Les Consultants S.M. inc. et Un architecte inc., équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 199 511,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16068 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1170652004  
80.01 (20.68)

---

### CM17 0916

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15611 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15611 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1177383001  
80.01 (20.69)

---

**CM17 0917****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$, taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 (3 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16023 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle	4 071 483,66 \$
R3D Conseil inc.	Lot 2- Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires	5 369 240,52 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1174114001  
80.01 (20.70)

---

À 17 h, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---



---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 21 août 2017  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 21 août 2017, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Benoit Dorais, Mme Patricia Lattanzio, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Guillaume Lavoie et M. Richard Ryan.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

Avant de débiter la période de questions du public, le président du conseil remercie les citoyens qui se sont déplacés et rappelle que, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil municipal, seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées et demande de bien vouloir respecter le temps alloué pour la première question, à savoir 1 minute 30 et 1 minute pour la question complémentaire. Il invite la première personne inscrite à débiter son intervention.

### 1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Juan E Hinojosa	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin)	Tenue du Rodéo – remise en question de certaines décisions prises par le comité de la programmation des Fêtes du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal / Documents déposés lors de l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2017 qui n'ont pas été distribués
M. Jonathan Gaudreau	Mme Anie Samson	Gestion animalière - mesures prises par la Ville depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2017 pour contrer la surpopulation et le débordement dans les refuges / Mise en place d'une réglementation interdisant la vente d'animaux domestiques dans les animaleries
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Modernisation de l'industrie du taxi - pérennisation du paiement de la course en argent comptant / S'assurer que toutes les compagnies de taxi vont accepter le paiement de la course en argent comptant
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Liens entre le responsable politique du projet de L'Anse-à-l'Orme et le promoteur du projet et possible conflit d'intérêts / Combien de rencontres ont eu lieu depuis les 4 dernières années avec Norcom Shareholders
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre	Accorder un soutien financier à l'église St-James United pour favoriser l'accessibilité universelle de l'église et de sa salle de spectacle
Mme Marie-Claire Mayeres	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Hommage musical dans le cadre du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal au pied du Mont-Royal – paroles d'une chanson de Diane Dufresne « ...ne tuons pas la beauté du monde. Chaque arbre que l'on tue revient nous tuer à son tour... » et importance de stopper l'étalement urbain / Création d'un parc naturel de 375 hectares comme leg du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (Mme Justine McIntyre)	Protection des espaces naturels de Pierrefonds-Ouest et considérer la création d'un parc urbain au lieu d'un développement résidentiel / Position des différents partis d'opposition à cet égard
Mme Lynda Khelil	Mme Anie Samson	Consultation publique sur la lutte au profilage racial, social et politique du SPVM en mai et juin 2017 – volonté politique pour apporter des changements et position de la présidente de la Commission de la sécurité publique à cet égard / Article de la Charte de la Ville de Montréal et pertinence des séances à huis clos de la Commission de la sécurité publique
M. Patrick Cary-Barnard	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (Mme Justine McIntyre)	Falaise Saint-Jacques - faible bilan de la Ville en matière de biodiversité et de protection des milieux naturels / Position des différents partis d'opposition face à ce bilan

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Maxime Arnoldi	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (Mme Valérie Plante)	Réponse de l'Administration aux opposants à la destruction du milieu naturel dans Pierrefonds-Ouest / Position des différents partis d'opposition à cet égard
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Gouvernance du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) et gaspillage de fonds publics / Reconnaître que la construction du REM va détériorer le sort des moins nantis et détériorer l'environnement
M. Nathan Peter McDonnell	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Hôpital Hôtel-Dieu – projet qui y sera développé si l'immeuble est cédé par le gouvernement du Québec / Privilégier le logement coopératif plutôt que les HLM
M. André Querry	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Décision du comité exécutif en ce qui a trait au rapport de l'OCPM – projet Le Bourbon / Identification du début de la zone Est du Village dans la stratégie centre-ville
Mme Geneviève Gozioux	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	À la suite du décès d'un cheval au printemps dernier à Saint-Tite – raisonnement de l'Administration de ne pas remettre en cause l'événement du rodéo NomadFest / Motifs de l'Équipe Coderre pour le maintien de la tenue du rodéo à Montréal dans le cadre des festivités du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal

---

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Laurence Lavigne-Lalonde

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

M. Tony Antakly	M. Denis Coderre	Préservation du Jardin Notman – échéancier prévu dans ce dossier / Coopération active et financière de la part du ministère de la Culture et des Communications
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	État de situation en regard d'une problématique survenue à la suite de travaux dans l'avenue Dollard empêchant les autobus de la STM de faire leur arrêt pour raisons de sécurité / Pénalités envisagées par l'arrondissement de LaSalle aux intervenants concernés sur ce chantier
Mme Catalina Gutierrez Lizcano	Mme Anie Samson	Règlement encadrant la possession et la garde de poissons d'aquarium / Incitatifs mis de l'avant par la Ville pour privilégier l'adoption d'animaux domestiques dans les refuges plutôt que l'achat en animalerie

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande à la citoyenne d'écouter les éléments de réponse donnés par la conseillère Samson même si ceux-ci ne sont pas tout à fait à sa satisfaction.

M. Denis Plante	M. Denis Coderre	Formule E – retrait souhaité de cet événement du centre-ville ou de tout autre quartier montréalais dès 2018 / Si cet événement sera reconduit dans son périmètre actuel ou à tout autre endroit à Montréal
-----------------	------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Rebecca Bucci	M. Denis Coderre	Rodéo NomadFest – respect du guide du bien-être du cheval et rendre publique la nécropsie à la suite du décès d'un cheval lors de l'édition 2017 du Festival de Saint-Tite / Le rodéo n'est pas une expertise montréalaise et cette activité irait à l'encontre de la mission du Comité organisateur des Fêtes du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal
M. Martin Dion	M. François W. Croteau	Accessibilité universelle des terrasses dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie particulièrement dans la Petite Italie / Nécessité de rendre les terrasses accessibles
Mme Lucia Howaluk	M. Denis Coderre	Revitalisation du secteur de l'Hôtel-Dieu – appui de l'Administration pour trouver une vocation aux stationnements et aux pavillons Jeanne-Mance et Le Royer / Gérance du projet et qui sera le propriétaire des lieux

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 28.

À 20 h 28, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 29,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'appeler, tel que convenu lors de la séance de 13 h, l'article 15.01 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

## **CM17 0918**

### **Déclaration visant l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Attendu qu'en septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;

Attendu que le premier principe et l'appel à l'action 43 de la Commission de vérité et réconciliation demande « aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation » ;

Attendu que la Ville de Montréal a amorcé une démarche de réconciliation depuis l'adoption de sa déclaration faisant du 21 juin la Journée montréalaise des Autochtones ;

Attendu qu'il ne peut y avoir de réconciliation sans reconnaissance des droits des peuples autochtones ;

Attendu que la Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits individuels et collectifs inscrits dans divers instruments internationaux des droits de la personne, ainsi que des traités et la section 35 de la Constitution canadienne, en les précisant ;

Attendu que le gouvernement canadien a accordé son appui à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en novembre 2010 ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Monique Vallée  
Mme Valérie Plante  
Mme Justine McIntyre  
et l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

- 1- que le préambule de la présente résolution en soit une partie intégrante;
- 2- que la Ville de Montréal endosse la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- 3- que la Déclaration guidera la Ville de Montréal dans ses relations avec les peuples autochtones.

---

Un débat s'engage.

---

Le maire, M. Denis Coderre, souligne la présence, dans les tribunes, de M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Mme Christine Zachary-Deom, cheffe au Conseil de bande de Kahnawake, M. Kenneth Deer, artisan de la Déclaration, maison longue de Kahnawake et de son invité, M. Alex Diabo, Mme Marie-Josée Parent, co-présidente du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal et de Mme Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec. Le maire remercie tous les invités présents et procède à la lecture de la déclaration.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, pour sa part, fait la lecture d'un poème de Natasha Kanapé Fontaine intitulé « Je suis / J'existe » et puis, s'ajoutent aux témoignages précédents, ceux de M. Marvin Rotrand et Mme Justine McIntyre.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 20 h 53,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'appeler, tel que convenu lors de la séance de 13 h, l'article 7.02 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

---

#### **CM17 0919**

#### **Dépôt du rapport final du Sommet #JEUNESSE375MTL réalisé dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport final du Sommet #jeunesse375MTL réalisé dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence, dans les tribunes, d'anciennes présidentes du Forum Jeunesse de Montréal, Mmes Kathy Wong et Jennifer Teasdale. Il nomme également les 19 ambassadeurs de #jeunesse375, soit : Agathe Plez, de l'arrondissement d'Outremont; Angelo Molhem, de l'arrondissement de Verdun; Anissa Capilnean, de l'arrondissement d'Anjou; Anne Xuan-Lan Nguyen, de l'arrondissement de Ville-Marie; Ben Lumière, de l'arrondissement de LaSalle; Céline Juppeau, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; Daphné-Anne Takpanie, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie; Ernest Jr. Edmond, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles; Houda Rachdaoui, de l'arrondissement de Saint-Léonard; Ikram Mecheri, de l'arrondissement du Sud-Ouest; Kharoll-Ann Souffrant, de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; Mada Liyous, de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville; Marc-André Ross, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension; Martin Sorto-Ventura, de l'arrondissement de Montréal-Nord; Maude Massicotte, de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; Nizar El Barqaoui, de l'arrondissement de Saint-Laurent; Philippe Boucher, de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève; Taharima Habib, de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine. M. Chitilian remercie tous les ambassadeurs ainsi que tous les élus montréalais pour leur participation exemplaire.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, Mme Justine McIntyre et Mme Érika Duchesne, saluent, lors de leur intervention respective, le travail des ambassadeurs.

07.02 1176368005

---

À 21 h 09,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'appeler, tel que convenu lors de la séance de 13 h, l'article 7.14 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

---

#### **CM17 0920**

**Dépôt du document intitulé : « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse » et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal**

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse » et les recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Les conseillères et conseiller Anne-Marie Sigouin, Sterling Downey et Justine McIntyre félicitent les participants et saluent les bonnes idées et initiatives des jeunes membres.

La conseillère Manon Gauthier remercie le Conseil jeunesse et salue leur initiative. Elle évoque les mots « collaboration, cohérence et complémentarité » pour décrire cette belle histoire qui a débuté en avril 2016 et qui a mené à la production de cet ouvrage. Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence dans les tribunes de MM. François Marquette, Rami Habib et Omid Danesh et salue également la qualité du travail effectué par les membres.

07.14 1177670002

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.71) à 80.01 (20.74) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0921**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923,26 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-16021 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 809 923,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1177438005  
80.01 (20.71)

---

**CM17 0922**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15613 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177689001  
80.01 (20.72)

**CM17 0923**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-16022 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1177438006  
80.01 (20.73)

---

#### CM17 0924

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Beaupré, Michaud et associés, architectes, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Dépense totale de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16188 ( 2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177737001  
80.01 (20.74)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0925**

**Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relativement à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes. Les ententes sont : la convention de bail entre SPJD et Groupe de course Octane inc./*Octane Racing Group inc.*, l'entente de financement entre SPJD et *Formula One World Championship Limited* ainsi que le protocole d'entente amendé entre SPJD et le gouvernement du Québec, L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (les bailleurs de fonds).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1172837006  
80.01 (30.01)

---

**CM17 0926**

**Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

1176678001  
80.01 (30.02)

---

**CM17 0927**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » les 23 et 24 septembre 2017**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » qui aura lieu le 23 septembre 2017, de 8 h 30 à 11 h 30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

1170679011  
80.01 (30.03)

---

**CM17 0928****Adopter une résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier 2017)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

**RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS RÉVISÉES (EXERCICE FINANCIER DE 2017)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 2 août 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté de 2017 »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal modifié de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice financier de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté de 2017.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts révisées suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal modifié de 2017 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts révisées établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Adopté à l'unanimité.

**ANNEXE A**  
**QUOTES-PARTS RÉVISÉES PAR VILLES LIÉES**

**Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2017**

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
<b>Montréal</b>	<b>82,175 %</b>	<b>83,188 %</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>		
Baie-D'Urfé	0,498 %	0,504 %
Beaconsfield	0,886 %	0,897 %
Côte-Saint-Luc	1,218 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,742 %	1,763 %
Dorval	3,119 %	3,158 %
Hampstead	0,431 %	0,437 %
L'Île-Dorval	0,003 %	0,003 %
Kirkland	1,297 %	1,313 %
Mont-Royal	2,065 %	2,090 %
Montréal-Est	0,758 %	0,768 %
Montréal-Ouest	0,235 %	0,238 %
Pointe-Claire	2,651 %	2,684 %
Senneville	0,151 %	0,153 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,418 %	0,424 %
Westmount	2,354 %	2,383 %
<b>Total – municipalités reconstituées</b>	<b>17,825 %</b>	<b>16,812 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,000 %</b>	<b>100,000 %</b>

**CM17 0929**

**Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h 30, incluant un critérium présenté le 9 septembre, de 16 h à 19 h**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

---

À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 22 août 2017, à 9 h 30.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 21 août 2017  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 22 août 2017, 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Marie Cinq-Mars, M. Sterling Downey, M. Normand Marinacci, M. Sylvain Ouellet, M. Jeremy Searle et Mme Anne-Marie Sigouin.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Gauthier, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie et M. Richard Ryan.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil fait le point en ce qui a trait aux difficultés techniques rencontrées avec les micros et la webdiffusion lors de la séance du 21 août 2017. Il remercie toute l'équipe technique et indique que la situation est rétablie.

---

Avant de débiter la période de questions du public, le président du conseil remercie les citoyens qui se sont déplacés et il invite la première personne inscrite à débiter son intervention.

### 1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Création d'un comité pour la gestion des événements entourant l'éclipse solaire totale de 2024 / Opportunité manquée par la Ville pour la promotion de l'événement de l'éclipse partielle de cette année
Mme Pamela Fortin-Patry	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Attribuer un nombre maximum de chantier de construction pour chacun des quartiers ainsi qu'un temps alloué maximum pour réaliser les travaux / Changements à court terme pour améliorer le taux de réalisation
M. Michel Benoit	M. Pierre Desrochers	Liste des engagements financiers reliés à la Formule E et transparence au niveau de la comptabilité / Sommes versées à Evenko pour l'événement de la Formule E de juillet 2017 <b>Dépôt de document</b>

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle au citoyen les règles en vigueur en ce qui a trait au langage à utiliser dans la salle du conseil.

M. Francisco Moreno	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps)	Permettre l'enregistrement de la séance du conseil d'arrondissement de LaSalle du 5 septembre 2017 / Dépôt éventuel d'une poursuite du citoyen en Cour supérieure
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps)	Enregistrement et webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle – manque d'ouverture de la part des élus de l'arrondissement – permettre l'enregistrement de la séance du mois de septembre 2017 / Coûts des banderoles installées dans l'arrondissement <b>Dépôt de document</b>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 53.

### 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Projet de loi 85 du gouvernement du Québec et projet de Pôle logistique dans l'Est de Montréal - Si l'Administration est en faveur de l'imposition des règles d'urbanisme dans la métropole par le gouvernement du Québec / Important que les citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve soient entendus lors des consultations publiques sur le projet de loi au même titre que les Mohawks et que le gouvernement du Québec ne peut imposer un modèle de développement pour les collectivités locales



<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Formule E – quelles sommes ont été dépensées ou quel pourcentage de la marge de crédit de 10 M\$ a été utilisé ainsi que le nombre de billets vendus
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Crise du fentanyl – rendre accessible les trousse de nalaxone (antidote) à un plus grand nombre de personnes (autre que les premiers répondants, ex. : travailleurs communautaires) afin de pouvoir intervenir rapidement / Importance de rendre accessibles les trousse aux ressources oeuvrant dans le milieu communautaire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 08.

À 10 h 09, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (30.06).

#### **CM17 0930**

**Reconduire le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour la période 2018 à 2020 / Autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour 2018 à 2020 / Autoriser une dépense supplémentaire de 39 200 \$ pour 2017**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de reconduire le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour la période 2018 à 2020;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour les années 2018 à 2020;
- 3 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 39 200 \$ pour l'année 2017;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170881002  
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM17 0931**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice finance 2017) (RCG 16-056) ».

Adopté à l'unanimité.

1173843002  
80.01 (42.01)

---

**CM17 0932**

**Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) / Approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) »;
- 2 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine, conditionnellement à l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1171179002  
80.01 (42.02)

---

**CM17 0933**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération (RCG 16-049) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1176192003  
80.01 (42.03)

---

**CM17 0934**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1171177001  
80.01 (42.04)

---

**CM17 0935**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1176628001  
80.01 (42.05)

---

**CM17 0936**

**Adoption - Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1173558011  
80.01 (42.06)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) et 80.01 (45.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0937**

**Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-158-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-158-1 modifiant le Règlement R-158 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1170854003  
80.01 (45.01)

---

#### **CM17 0938**

**Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

À 10 h 37, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Mme Magda Popeanu.

Adopté à l'unanimité.

1170854004  
80.01 (45.02)

---

#### CM17 0939

**Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-171 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 16 613 465 \$ pour financer le projet « Évolution Solution Validation Bus »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-171 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 16 613 465 \$ pour financer le projet « Évolution Solution Validation Bus », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1170854005  
80.01 (45.03)

---

**CM17 0940**

**Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement-172 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet « Remplacement des véhicules de service - Phase 2 »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-172 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet « Remplacement des véhicules de service - Phase 2 », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1170854006  
80.01 (45.04)

---

**CM17 0941**

**Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-173 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet « Vision CA et RDA »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-173 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet « Vision CA et RDA », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1170854007  
80.01 (45.05)

---

**CM17 0942**

**Entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente finale pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service des ressources humaines pour amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

1176775004  
80.01 (50.01)

---

**CM17 0943**

**Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Hannah Claus à titre de membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

1177726001  
80.01 (51.01)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM17 0944**

**Accorder un soutien financier maximal de 80 000 \$ à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) afin de les soutenir dans l'organisation de leur assemblée générale / Autoriser la réception d'une subvention de 7 000 \$ provenant de Tourisme Montréal à la Ville de Montréal afin de financer une partie de la contribution à l'AIMF / Autoriser une augmentation équivalente de 7 000 \$, aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Bureau des relations internationales / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2017 par sa résolution CE17 1103;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 80 000 \$ à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) afin de les soutenir dans l'organisation de leur assemblée générale qui se tiendra à Montréal du 19 au 22 juin 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la réception d'une subvention de 7 000 \$ provenant de Tourisme Montréal à la Ville de Montréal afin de financer une partie de la contribution à l'AIMF;
- 4- d'autoriser une augmentation équivalente de 7 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Bureau des relations internationales;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177412001

---

**CM17 0945**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel & expérimental de Lanaudière (CIEL), à des fins de recherche agroalimentaire, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, pour un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2017 par sa résolution CE17 1132;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL), à des fins de recherche agroalimentaire, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, moyennant un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174069010

---

**CM17 0946**

**Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la réalisation des travaux de modifications aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E, pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-021 (2 soum.) / Autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de contrôle qualitatif relativement à ces travaux, dans le cadre du contrat accordé à Solmatech inc. (entente-cadre 1186516)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1161;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E (Projet résidentiel Bois-Franc), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-021;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174378021

---

**CM17 0947**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, à des fins d'entrepôt, un espace d'une superficie de 1 141,78 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 2925, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 7 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour un loyer total de 766 741,89 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1167;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915, Sainte-Catherine Est Limitée, à des fins d'entrepôt, un espace d'une superficie de 1 141,78 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 2925, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 7 ans 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour un loyer total de 766 741,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la Culture pour un montant de 20 385,08 \$ et vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour un montant de 1 913,95 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant récurrent de 21 330,12 \$ pour les années 2018 à 2021, pour un montant de 22 136,26 \$ pour 2022, pour un montant de 24 554,71 \$ pour 2023 et 2024 et pour un montant de 12 277,35 \$ pour 2025;
- 4- d'autoriser la dépense de 697 355,11 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée;

- 5- d'autoriser la dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174069012

---

**CM17 0948**

**Accorder un contrat à Stageline Scènes Mobiles inc. pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15804 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1192;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, au seul soumissionnaire, Stageline Scènes Mobiles inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15804 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174922010

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0949**

**Autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$, taxes incluses, pour un contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (contrat AHU-18) (CA12 090259), majorant ainsi le montant total de 4 477 037,97 \$ à 5 058 953,06 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1194;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (AHU-19) accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (CA12 090259);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1174631011

---

**CM17 0950**

**Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 114 283,01 \$, taxes incluses, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre des contrats accordés respectivement à Transport Rosemont inc. (contrats AHU-15 et AHU-17) et à Pépinière Michel Tanguay inc. (contrat AHU-19) (CA15 090211), majorant ainsi le montant total de 5 048 853,40 \$ à 5 163 136,41 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1195;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 934,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-15) accordé à Transport Rosemont inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 35 565,37 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-17) accordé à Transport Rosemont inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 783,56 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-19) accordé à Pépinière Michel Tanguay inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1174631010

---

**CM17 0951**

**Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 374 294,65 \$, taxes incluses, pour cinq contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre des contrats accordés respectivement à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (contrat SLE-03), à Groupe TMD inc. (contrats SLE-04 et SLE-06), à R. Racicot Ltée (SLE-05) et à Les Excavations Payette Ltée (SLE-07) (CM16 0932), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 845 346,03 \$ à 4 219 640,68 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1196;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 521,92 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-03) accordé à Déneigement Fontaine Gadbois inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 172 026,50 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-04) accordé à Groupe TMD inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 27 652,53 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-05) accordé à Racicot Ltée;
- 4- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 228,63 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-06) accordé à Groupe TMD inc.;
- 5- d'autoriser une dépense additionnelle de 16 865,06 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-07) accordé à Les Excavations Payette Ltée;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1174631012

---

**CM17 0952**

**Accorder un contrat à ECO-compteur inc. pour des services de comptage pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 186 970,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15915 (2 soum. 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1190;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à ECO-compteur inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 186 970,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15915;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1176707001

---

**CM17 0953**

**Conclure une entente-cadre collective avec Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc, d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 17-15994 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1197;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15994 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1177482005

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0954**

**Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux de voirie, dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 342 088,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289801 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1199;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 342 088,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 277 088,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289801;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1177231042

---

#### **CM17 0955**

**Accorder un contrat à Groupe Geysler inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 785 243,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5907 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1201;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 785 243,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 558 488,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5907;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1176676003

---

#### **CM17 0956**

**Accorder un contrat de services professionnels à 841 8748 Canada inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020, pour une somme maximale de 574 874,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15977 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1207;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à 841 8748 Canada inc. (GIE), firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 574 874,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15977;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1170615002

---

**CM17 0957**

**Abroger la résolution CM17 0316 / Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2 %, représentant le différentiel moyen des précipitations de neige entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal INTL A, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CM16 0933) pour le déneigement du territoire de l'arrondissement Outremont / Approuver un nouveau projet d'addenda no.1 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1218;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution du conseil municipal (CM17 0316);
- 2 - d'autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. pour le déneigement du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- 3 - d'approuver le nouveau projet d'addenda 1 entre la Ville et Environnement Routier NRJ inc. à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1177682001

---

**CM17 0958**

**Fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc., à des fins de construction résidentielle, le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 163 mètres carrés, situé du côté est de l'avenue d'Orléans et au sud de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1223;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc., à des fins de construction résidentielle, le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 163 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

---

Un débat s'engage.

---



À 11 h 05, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.15 1164962006

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0959**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Productions Merveilles inc. un terrain considéré comme vacant, d'une superficie de 419 mètres carrés, situé entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte et au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1224;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un immeuble constitué du lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 419 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1166037001

---

**CM17 0960**

**Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de soutenir la mise en oeuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1237;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) afin de soutenir la mise en œuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et BANQ, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1177233006

---

**CM17 0961**

**Accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1239;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1177233007

---

**CM17 0962**

**Autoriser une entente de consommation de services au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+), du centre d'appels du 311, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1288;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels 311, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1173190001

---

**CM17 0963**

**Autoriser la prolongation, pour une année, de la convention de services intervenue entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige dans 9 arrondissements de Montréal (CM16 1073), pour une somme estimée à 9 524 821 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1291;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la prolongation, pour une année, de la convention de services intervenue entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige, dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme estimée à 9 524 821 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1177682002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0964**

**Accorder un contrat à Équipements d'arpentage Cansel inc. pour la fourniture de trois stations totales robotisées, pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15974 (2 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1292;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les équipements d'arpentage Cansel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de trois stations totales robotisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15974 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1176970001

---

**CM17 0965**

**Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et Transvac Montréal-Laval inc. (CM17 0046), pour la prolongation d'une année du contrat pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 748 247 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018 / Autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2016-2017**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1295;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et Transvac Montréal-Laval inc. (CM17 0046), pour la prolongation d'une année du contrat pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 748 247 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Transvac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la saison hivernale 2016-2017;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1177682003

---

**CM17 0966**

**Accorder un contrat à Groupe TMD, pour une période de 3 ans et deux contrats à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 20 325 600,70 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 17-16127 (11 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1299;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Groupe TMD, pour une période de 3 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 605 778,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'accorder un contrat à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 9 209 567,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un contrat à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 7 510 254,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1177682005

---

**CM17 0967**

**Autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$ taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (CA14 190341), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810,29 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1300;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction J.Richard Gauthier inc. (CA14 190341), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177682007

---

**CM17 0968**

**Autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, afin de bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B, dans l'arrondissement Lachine, pour la période de septembre 2017 à avril 2018, dans le cadre du contrat accordé à Services Matrec inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1308;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, afin bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B, dans l'arrondissement Lachine, pour la période de septembre 2017 à avril 2018, dans le cadre du contrat accordé à Service Matrec inc, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1172621003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM17 0969**

**Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections, dans l'arrondissement Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - Dépense totale de 404 869,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16183 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1298;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 404 869,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections, dans l'arrondissement de Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 063,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16183 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1170748003

---

#### **CM17 0970**

**Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige pour la saison hivernale 2017-2018, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme maximale de 382 127 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1296;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige pour la saison hivernale 2017-2018, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 127 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1177682004

---

#### **CM17 0971**

**Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat 13-13245 de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 1 210 398,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à RCI Environnement (division de WM Québec inc.) (CM16 1247), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ à 5 827 389,40 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1297;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 1 210 398,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à RCI Environnement (division de WM Québec inc.) (CM16 1247), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ à 5 827 389,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1176224001

---

**CM17 0972**

**Autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de 3 ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée, majorant ainsi le montant du contrat de 425 474,61 \$ à 497 051,77 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1302;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de trois ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 425 474,61 \$ à 497 051,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1176688007

---

**CM17 0973**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Valmont West Coast Engineering, pour la fourniture de mobilier de feux de circulation - Appel d'offres public 17-15794 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1305;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, pour la fourniture sur demande de mobiliers de feux de circulation;
- 2- d'accorder à Valmont West Coast Engineering, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 5 056 768,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15794;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1176947004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM17 0974**

**Accorder un contrat à Construction Dawco inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan - Dépense totale de 3 259 265,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public BI-00051 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1307;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 259 265,50 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Dawco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 094 265,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00051;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1176891003

---

**CM17 0975**

**Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour la réfection des terrains de balle, au parc Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et aux parcs Brook et Grier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 668 978,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6021 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1314;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 668 978,60 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de balle situés au parc Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et aux parcs Brook et Grier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 641 104,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1176192009

---

**CM17 0976**

**Accorder un contrat à Institutform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 521 000,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333714 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1315;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à *Instituform Technologies Limited*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 466 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333714;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1177231068

---

**CM17 0977**

**Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc. pour la réalisation des travaux de réfection des systèmes d'éclairage des terrains de balle, situés au parc Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et au parc Vinet, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 889 185,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6953 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1318;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 889 185,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des systèmes d'éclairage des terrains de balle, situés au parc Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et au parc Vinet, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à *Système Urbains inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 855 365,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6953;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1176192004

---

**CM17 0978**

**Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque, situé au 955, rue Marie-Anne Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 670 534,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5923 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 670 534,20 \$, taxes incluses, pour des travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque, situé au 955, rue Marie-Anne Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 524,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5923;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1170652006

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0979**

**Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun, situé au 6500, boulevard Lasalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 142 429,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5922 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1321;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 142 429,40 \$, taxes incluses, pour des travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun, situé au 6500, boulevard Lasalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 024 342,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5922;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1170652005

---

#### **CM17 0980**

**Accorder un contrat à Pavages Chenail inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 944 854,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316004 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1322;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 944 854,92 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 747 371,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1177231062

---

#### **CM17 0981**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 429 017,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332312 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1325;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 429 017,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 134 017,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332312;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1177231046

---

#### **CM17 0982**

**Autoriser le virement de 91 980 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM16 1059), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,72 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1309;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser le virement de 91 980 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM16 1059), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1171630001

---

#### **CM17 0983**

**Accorder un contrat à Ross And Anglin Limitée pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 760 962,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 335401 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1311;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 760 962,39 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ross And Anglin Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 995,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335401;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1177000006

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0984**

**Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois inc. pour la construction des infrastructures d'un terrain de balle synthétique au parc Giuseppe-Garibaldi (terrain no.2), dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 2 441 564,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6976 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1317;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 441 564,21 \$, taxes incluses, pour la construction des infrastructures d'un terrain de balle synthétique au parc Giuseppe-Garibaldi (terrain no.2), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises C. Dubois inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 404 161,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6976;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.41 1176192005

---

**CM17 0985**

**Conclure une entente-cadre, d'une période de 60 mois, avec Bisson et associés inc. pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15846 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1330;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une période de 60 mois, avec Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15846;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.42 1177509001

---

**CM17 0986**

**Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance, pour la production de plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert, pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16265 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1333;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production des plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1171009016

**CM17 0987**

**Accorder un contrat de services professionnels à Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 049 035,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16007 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1327;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 049 035,99 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1170457002

---

**CM17 0988**

**Accorder un contrat de services professionnels à Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 103 756,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16007 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1328;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 103 756,55 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Louis, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 971 535,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1170457003

---



---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 0989**

**Accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1336;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1171613001

---

#### **CM17 0990**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Service Agakura inc. un terrain, considéré comme vacant, d'une superficie de 353 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 26 243 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1339;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Service Agakura inc. un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 353 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 26 243 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1166037008

---

#### **CM17 0991**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Entreprises Prepa Itée un terrain, considéré comme vacant d'une superficie de 1 380,12 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 67 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1338;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Entreprises Prepa Itée. un terrain considéré comme vacant, d'une superficie de 1 380,12 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 5 490 831, 5 490 832 et 6 008 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 67 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1166037006

---

#### **CM17 0992**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain, considéré comme vacant, d'une superficie de 747,7 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 56 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1340;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 747,7 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 5 490 833 et 1 510 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 56 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1166037009

---

### CM17 0993

**Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 mètres carrés, pour une période de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 octobre 2018, pour une somme estimée à 225 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1346;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail, par lequel la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'exploitation de services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 mètres carrés, pour une période de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 octobre 2018, pour une somme estimée à 225 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1177029002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0994**

Résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace au 1<sup>er</sup> sous-sol, situé au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 mètres carrés, pour le Centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes / Approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses / Autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1348;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif au 1<sup>er</sup> sous-sol, situé au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 mètres carrés, pour le Centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de quittance;
- 3 - d'autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1175323005

---

**CM17 0995**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 215 000 \$ à 7 À NOUS pour le projet immobilier Bâtiment 7 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1349;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 215 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour le projet immobilier Bâtiment 7;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1175175008

---

**CM17 0996**

**Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 / Approuver un projet de convention à cet effet / Confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, en fonction du plan d'action qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période**

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1352;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications par le conseil d'agglomération et à l'acceptation par la Ville du plan d'action (et de la reddition de compte de chaque année précédente) qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1173205007

---

**CM17 0997**

**Accorder un soutien financier de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts de Montréal pour la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1354;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts de Montréal afin de réaliser la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1173205005

---

**CM17 0998**

**Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Local Governments for sustainability (Management) inc. pour un montant total de 150 000 \$, incluant les taxes, si applicables, soit 30 000 \$ pour l'année 2017 et 60 000 \$ annuellement pour les années 2018 et 2019 et fournir un espace de bureau afin d'accueillir et de soutenir la création d'un bureau québécois d'ICLEI Canada / Autoriser des ajustements à la base budgétaire pour les années 2018 et 2019 d'un montant de 60 000 \$ par année au Bureau du développement durable**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1356;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. (ICELI) pour un montant total de 150 000 \$, incluant les taxes, si applicables, pour l'année 2017 et 60 000 \$ annuellement pour les années 2018 et 2019 afin d'accueillir et soutenir la création d'un bureau québécois d'ICLEI Canada;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018 et 2019, d'un montant de 60 000 \$ par année, au Bureau du développement durable;
- 3 - d'autoriser les versements suivants soit :
  - un versement de 30 000 \$ payable le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
  - un versement de 30 000 \$ payable le 15 février 2018 et un versement de 30 000 \$ payable le 1<sup>er</sup> août 2018;
  - un versement de 30 000 \$ payable le 15 février 2019, un versement de 20 000 \$ payable le 1<sup>er</sup> août 2019 et un versement de 10 000 \$ payable le 15 décembre 2019;
- 4 - de consentir à mettre à la disposition d'ICLEI un espace de travail meublé avec possibilité d'accroître jusqu'à trois espaces de travail, situé dans un emplacement central et facilement accessible en transport en commun et comprenant les services suivants : Internet, ordinateur(s), service de téléphonie et accès à une salle de réunion;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - de mandater le Bureau du développement durable pour le suivi et la gestion de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1174864002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 0999**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à la coopérative CS-FAIT pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet « Espace Fabrique » / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1358;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à CS-FAIT, Coopérative de solidarité en fabrication artistique, industrielle et technologique pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet « Espace Fabrique »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.56 1177511002

---

**CM17 1000**

**Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$ pour 2017, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1357;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018);
- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 2 000 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 2 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	Habiter la mixité - 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Projet Intégration - 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 31 juillet 2018	150 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Valorisation Jeunesse–Place à la relève - 10 avril au 04 octobre 2017	200 000 \$

- 6- d'approuver trois projets de conventions entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1175970005

---

### CM17 1001

**Approuver la cession par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à un immeuble situé sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1360;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver la cession d'une option d'achat par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à des terrains situés sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué des lots 1 144 243 et 1 406 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1171368003

---

### CM17 1002

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador pour l'événement célébrant le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'annonce de la Métropole de la Réconciliation dans le cadre de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1351;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador pour l'événement international célébrant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les 12 et 13 septembre 2017, et l'annonce de la Métropole de la Réconciliation dans le cadre de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal;



- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1177608002

---

### **CM17 1003**

**Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Stelem, une division d'Aqua Data inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 17-15859 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1404;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de trente-six mois, à partir du 22 août 2017 au 21 août 2020, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie;
- 2 - d'accorder à Stelem, une division d'Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour un montant total estimé de 1 108 788,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public d'offres public 17-15859 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1177360005

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1004**

**Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes, dans les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et dans le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 765 983,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-17-07 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1417;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 765 983,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin, entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquarehab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 672 251,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-07;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1176765010

---

**CM17 1005**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour une période de 2 ans et un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour une période de 4 ans, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1405;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, et à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de quatre ans, avec une option de prolongation d'une année, aux prix respectifs de leur soumission, pour une dépense maximale totale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16104 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.62 1174631009

---

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, informe les élus qu'une correction du montant de 6 495 726,78 \$, apparaissant dans le libellé de l'ordre du jour est requis afin de refléter le fait qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire pour ce montant et qu'il y a eu négociation formelle conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville. De plus, le montant exact du contrat est celui se retrouvant dans le sommaire décisionnel, soit 6 148 090,84 \$. Le leader de la majorité procède donc à la lecture du libellé de l'article 20.63, tel que corrigé.

---

#### **CM17 1006**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Demix construction et division de groupe CRH Canada inc. pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - planage, resurfacement, trottoirs, marquage - LOT 1 - Dépense totale de 6 148 090,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 401310 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1424;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 148 090,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - LOT 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 878 090,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401310;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.63 1177394001

---

#### **CM17 1007**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Demix construction et division de groupe CRH Canada inc. pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - planage, resurfacement, trottoirs, marquage - LOT 2 - Dépense totale de 8 263 185,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 401320 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1425;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 263 185,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - LOT 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 7 948 185,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401320;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.64 1177394002

---

#### CM17 1008

##### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder 2 contrats de collecte et de transport des matières recyclables à Derichebourg Canada environnement inc. et Services Ricova inc., pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement - Dépense totale de 4 898 987 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15972 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1409;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 34 et 34½ mois, les services de collecte et transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15972 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
<b>Collecte matières recyclables</b>				
Derichebourg Canada	Saint-Léonard	1 <sup>er</sup> janvier 2018	34	2 883 244 \$
Services Ricova inc.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	16 décembre 2017	34½	2 015 743 \$

**N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020**

**4 898 987 \$**

- 3 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel de 31 447 \$ en 2019 et de 51 747 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.65 1170695004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1009**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 4 799 261,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 300101 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1426;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 799 261,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 544 609,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 300101;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.66 1177000004

---

**CM17 1010**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 429 912,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16007 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1443;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 429 912,23 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel TLA architectes inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.67 1170457001

**CM17 1011**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie, dans le site du dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 224 042,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330601 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1428;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 224 042,17 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le site du dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 542,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330601;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.68 1177231064

---

## **CM17 1012**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières, dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 3 798 419,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-033 (2 soum.) / Approuver un projet d'entente entre 4410700 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1429;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 798 419,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de modifications au collecteur de l'ancienne rue des Rivières, dans le cadre de la Phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 884,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-033;
- 4- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et 4410700 Canada inc., relativement à une partie des travaux remboursable par 4410700 Canada inc., qui consiste à des travaux d'égout unitaire ainsi que qu'une partie de l'organisation de chantier et du maintien de la circulation;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.69 1170890006

---

**CM17 1013**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et orientation), pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois, pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1444;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en architecture de paysage et ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation), pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois, pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offre public 17-16149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.70 1173827001

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.71 à 20.72 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM17 1014**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 506 257,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333713 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1431;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'autoriser une dépense de 10 506 257,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest et de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 291 257,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.71 1177231067

**CM17 1015**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 308 945,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316003 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1434;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 308 945,93 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 545,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316003;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.72 1177231063

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1016**

##### **Approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0953;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine, conditionnellement à l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Saint-Catherine et ses abords (programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) » par le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171179002

---

#### **CM17 1017**

**Autoriser une dépense de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, relative à l'octroi d'un contrat à Trempro Constructions inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-023 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1256;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, relatif au contrat octroyé à Trempro Constructions inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CA17 170192);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1175302004

---

#### **CM17 1018**

**Autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, de 48 140,22 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 6,67 % du coût total du contrat révisé (valeur totale de 721 408,57 \$) pour les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection formée par les rues Godin, Riverview et Monteith, dans l'arrondissement de Verdun - Appel d'offres public S16-016 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1257;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, de 48 140,22 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 6,67 % du coût total du contrat révisé (valeur totale de 721 408,57 \$) dans le cadre des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection formée par les rues Godin, Riverview et Monteith (S16-016) (CA16 21092 et CA17 210164);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166459006

---

#### **CM17 1019**

**Autoriser la démolition du bâtiment et de ses dépendances, situés au 10875, rue Saint-François-d'Assise, dans le site patrimonial cité du Sault-au-Récollets, secteur significatif DD, Aire de protection de la maison du Pressoir, constitués des lots 1 741 863 et 1 741 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1250;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 10875, rue Saint-François d'Assise, sur le Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

À 12 h 01, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Mme Magda Popeanu.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par la conseillère Lorraine Pagé à l'effet qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêt dans ce dossier. Elle indique que les membres de l'opposition officielle se fient au rapport du Comité Jacques-Viger qui précise qu'il y a eu conflit d'intérêt et que ces derniers ne sont pas tenus de valider cette information auprès de la conseillère Pagé.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.04 1177430002

---

#### **CM17 1020**

**Offrir aux conseils d'arrondissement la fourniture du service 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.05 1174589001

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1021**

**Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 M\$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 000 000 \$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1176944001

---

**CM17 1022**

**Approuver un projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72,5 M\$ incluant un prêt à terme de 47,5 M\$ et une marge de crédit rotative de 25 M\$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1368;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72 500 000 \$, incluant un prêt à terme de 47 500 000 \$ et une marge de crédit rotative de 25 000 000 \$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1176944002

---

**CM17 1023**

**Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1366;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1176799001

---

**CM17 1024**

**Autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1364;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1177734001

---

**CM17 1025**

**Autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1371;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Melk Construction inc., comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1176417003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**Article 30.12**

**Déposer la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan / Adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1454;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre acte du document intitulé « la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan »;
- 2- d'adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville.

---

Un débat s'engage.

---

---

À 12 h 28, la vice-présidente du conseil, madame Magda Popeanu, suspend la séance jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 21 août 2017  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 22 août 2017, 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Karine Boivin Roy et Mme Patricia Lattanzio.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

M. Luc Ferrandez et M. Lionel Perez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

Mme Manon Gauthier, M. Guillaume Lavoie, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'APPEL DE LA D CISION DU PR SIDENT DU CONSEIL   L'ARTICLE 65.01 :**

M. Luc Ferrandez et M. Lionel Perez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'APPEL DE LA D CISION DU PR SIDENT DU CONSEIL   L'ARTICLE 65.01 :**

Mme Manon Gauthier, M. Guillaume Lavoie, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.01 :**

M. Luc Ferrandez et M. Lionel Perez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.01 :**

Mme Manon Gauthier, M. Guillaume Lavoie, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.02 :**

M. Luc Ferrandez et M. Lionel Perez.



**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :**

Mme Manon Gauthier, M. Guillaume Lavoie, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DES CONSEILLERS DESROCHERS ET MIELE À L'ARTICLE 65.03 :**

M. Luc Ferrandez et M. Lionel Perez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DES CONSEILLERS DESROCHERS ET MIELE À L'ARTICLE 65.03 :**

Mme Manon Gauthier, M. Guillaume Lavoie, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux à l'étude des articles 30.11 à 30.13.

---

**CM17 1026**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de sections de clôture situées sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer et le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1453;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de sections de clôture situées sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer, ainsi que le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1171097003

---

**CM17 1027 (suite)**

**Déposer la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan / Adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville**

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, avant de débiter son intervention, informe les membres du conseil que le décès de l'écrivain Réjean Ducharme vient d'être annoncé.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

30.12 1176021001

---

**CM17 1028**

**Adopter le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le Plan d'action en patrimoine 2017-2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1455;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre acte de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- 2 - d'adopter le Plan d'action en patrimoine 2017-2022.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.13 1173643001

---

**CM17 1029**

**Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1170390003

---

**CM17 1030**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1171233002

---

**CM17 1031**

**Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1173228002

---

**CM17 1032**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait présentation.

41.04 1174815002

---

**CM17 1033**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023) », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1174217003

---

**CM17 1034**

**Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.06 1171009017

---

**CM17 1035**

**Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et pour lequel le dossier décisionnel en fait présentation.

41.07 1174396005

---

**CM17 1036**

**Avis de motion et présentation - Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.08 1176307005

---

**CM17 1037**

**Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.09 1164396007

---

**CM17 1038**

**Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57<sup>e</sup> Avenue et au nord-ouest de la 3<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57<sup>e</sup> Avenue et au nord-ouest de la 3<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.10 1174386003

---

**CM17 1039**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.11 1170025004

---

**CM17 1040**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.12 1173843005

---

**CM17 1041**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.13 1174520002

---

**CM17 1042**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.14 1172622007

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1043**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0796 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 mai 2017, par sa résolution CE17 0840;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1164360001

*Règlement 17-071*

---

**CM17 1044**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs (16-057)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs (16-057) à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0797 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0964;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs (16-057) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1176192002

*Règlement 16-057-1*

---

**CM17 1045**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0798 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;



Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1175075003

*Règlement 05-090-5*

---

**CM17 1046**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0799 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0959;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1171698002

*Règlement 17-072*

---

**CM17 1047**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0801 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1173690003

*Règlement 17-073*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1048**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0802 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0962;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1173690004

*Résolution 17-074*

---

**CM17 1049**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0803 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0955;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au sud-est du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1174501005

*Règlement 17-075*

---

**CM17 1050**

**Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0804 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0952;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1171180001

*Règlement 17-076*

---

**CM17 1051**

**Adoption - Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0805 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017, par sa résolution CE17 0954;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement » .

Adopté à l'unanimité.

42.09 1176688005

*Règlement 17-077*

---

**CM17 1052**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0806 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) » .

Adopté à l'unanimité.

42.10 1170746001

*Règlement 02-002-31*

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM17 1053**

#### **Adoption - Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0807 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0807 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que ces règlements ont été modifiés et qu'une nouvelle copie a également été distribuée aux membres;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1043 et du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1380;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb »;
- 2- d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.11 1170112003

*Règlement 17-078*  
*Règlement 16-065-5*

---

**CM17 1054**

**Adoption - Règlement sur les calèches**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les calèches à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM 17 0808 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie a également été distribuée aux membres;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1048 et du 2 août 2017, par sa résolution CE17 1271;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les calèches ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.12 1173200002

*Règlement 17-079*

---

**CM17 1055**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0809 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1049;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) ».

Adopté à l'unanimité.

42.13 1170387004

*Règlement 16-032-1*

---

**CM17 1056**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0810 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires ».

Adopté à l'unanimité.

42.14 1173962001

*Règlement 17-080*

---

**CM17 1057**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) à la séance du 13 juin 2017 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM17 0811 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.15 1173599002

*Règlement 05-056-4*

---

**CM17 1058**

**Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative / Tenue d'une consultation publique**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1175378002

*Règlement P-07-017-1*

---



---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1059**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 6 juin 2017 par sa résolution CA17 27 0193 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA17 27 0194 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 6 juin 2017, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin 2017, à 18 h 30, au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017, par sa résolution CE17 1277;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1130603009

*Règlement 04-047-190*

---

**CM17 1060**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon à la séance du 20 décembre 2016 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM16 1489 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CM16 1489 de la séance du 20 décembre 2016 de l'assemblée du conseil municipal, adoptant comme projet de règlement P-04-047-176 ledit projet de règlement;

Attendu que des assemblées publiques de consultation ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 9 février 2017 ainsi que les 7 et 8 mars 2017 au Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, sur ce projet de règlement, tel qu'il appert dans son rapport daté du 23 mai 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 12 juin 2017, par sa résolution CM17 0644;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1378;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève – Projet Le Bourbon.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.02 1160867001

*Règlement 04-047-176*

---

**CM17 1061**

**Nommer la place des Montréalaises, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2017 par sa résolution CE17 1149;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « place des Montréalaises » la nouvelle place publique située à l'intérieur du quadrilatère formé de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Saint-Antoine Est, de la rue Sanguinet et de la place Marie-Josèphe-Angélique, au sud de la rue Viger Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1174521004

---

**CM17 1062**

**Nommer la place des Tisserandes, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1388;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

de nommer « place des Tisserandes » l'espace public situé entre les rues Dézéry et Saint-Germain au sud de la rue Ontario Est, constitué d'une partie du lot 3 364 797 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1176767005

---

**CM17 1063**

**Renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel et renommer « parc Don Bosco » le parc Alexis-Carrel, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1389;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel, située entre le boulevard Gouin Est au nord et la rue Ernest-Ouimet au sud et constituée des lots 1 618 110, 1 618 106, 1 618 096, 1 618 086 et 1 618 059 du cadastre du Québec, concription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

- 2- de renommer « parc Don-Bosco » le parc Alexis-Carrel, constitué du lot 1 615 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 3- que le changement de nom de l'avenue Alexis-Carrel entre en vigueur 6 mois après l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1174521016

---

#### **CM17 1064**

##### **Nommer la place de l'Aviation-Civile-Internationale, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1390;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « place de l'Aviation-Civile-Internationale » l'espace vert bordé des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest, de Nazareth et Duke, constituée d'une partie des lots 1 179 380 et 1 284 547 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1174521006

---

#### **CM17 1065**

##### **Renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington) et la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), respectivement dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, et nommer le prolongement de la rue de Nazareth, entre les rues Brennan et Duke, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1392;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington), constitué d'une partie des lots 5 521 956, 5 521 958, 5 521 961 et 5 521 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et remplaçant la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), constitué d'une partie des lots 5 521 977, 5 521 981, 5 521 984 et 5 523 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- de nommer le prolongement de la rue de Nazareth qui sera aménagé sur le lot 6 085 660 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre les rues Brennan et Duke, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

- 3- que le changement de nom des parties des rues Duke et de Nazareth situées entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Wellington entre en vigueur 6 mois après l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1176767003

---

#### **CM17 1066**

##### **Nommer le parc Hilda-Ramacière, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1391;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre  
M. Alex Norris

Et résolu :

de nommer « parc Hilda-Ramacière » l'espace vert situé au nord de la rue Prince-Arthur Est, entre la rue De Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, constitué du lot numéro 2 003 261 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.06 1176767002

---

#### **CM17 1067**

##### **Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de désigner la conseillère Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'à l'assermentation des membres du conseil à la suite de l'élection du 5 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01

---

**CM17 1068****Motion de l'opposition officielle pour réclamer la transparence la plus totale dans le dossier de la Formule E**

Attendu que les épreuves de Formule électrique (Formule E) se sont tenues pour la première fois à Montréal les 29 et 30 juillet 2017;

Attendu que la Ville de Montréal a dépensé 24 M\$ pour l'organisation de ces épreuves au centre-ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a offert une caution de 10 M\$ à l'organisme Montréal c'est électrique afin d'éponger un éventuel déficit;

Attendu que la Ville de Montréal est la seule ville du championnat du monde de Formule E à avoir investi de l'argent public pour la tenue de l'événement;

Attendu que 25 commerces et 1140 résidents se sont retrouvés enclavés par le circuit de la Formule E;

Attendu que des dizaines d'autres commerces situés aux abords du circuit ou sur les rues utilisées pour dévier la circulation ont été touchés par la tenue des épreuves de Formule E;

Attendu que les retombées économiques et les hausses d'achalandage promises aux commerçants ne se sont pas concrétisées;

Attendu que les résidents du Centre-Sud, voisins du circuit, ont dû subir les conséquences des travaux menés de jour comme de nuit depuis le mois de mai pour préparer le circuit, puis pour monter et démonter les installations;

Attendu qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée en amont de la présentation des épreuves de Formule E;

Attendu que la présentation des épreuves de Formule E a nécessité la fermeture de nombreuses rues et l'ajout de policiers dédiés au contrôle de la circulation, ce qui a entraîné une facture de 1,4 M\$;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

que le conseil municipal :

- 1- demande à Montréal c'est électrique de faire preuve de la plus grande transparence et de publier un rapport financier complet, incluant tous les contrats octroyés dans le cadre de la tenue des épreuves de Formule E au centre-ville de Montréal;
- 2- s'engage à tenir les épreuves de Formule E sur le circuit Gilles-Villeneuve dès l'année prochaine, de façon à ne plus nuire aux commerçants et aux résidents du centre-ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, propose de scinder en deux parties la proposition présentement à l'étude et de voter distinctement les paragraphes 1) et 2) du « RÉSOLU ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique que conformément à l'article 82 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la demande formulée peut être recevable dans la mesure où la motion est complexe. Toutefois, dans le cas présent, le président indique qu'il n'y a pas matière à procéder à un vote scindé.

---

Un débat restreint s'engage sur la décision du président du conseil à l'effet de juger irrecevable la proposition du leader de l'opposition officielle de procéder à un vote scindé sur les paragraphes 1) et 2) du « RÉSOLU ».

---

Le président du conseil confirme le maintien de sa décision à l'égard de la proposition du leader de l'opposition officielle.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de l'opposition officielle conteste la décision du président du conseil en indiquant qu'en regard de décisions prises au cours des 4 dernières années et de certaines prises récemment, il considère que la décision actuelle du président erre.

Il est proposé par M. François Limoges  
 appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde  
 Mme Émilie Thuillier  
 M. Sylvain Ouellet  
 M. Éric Alan Caldwell  
 Mme Anne-Marie Sigouin

d'en appeler de la décision du président du conseil, en vertu de l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Francesco Miele  
 appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'appel de la décision du président du conseil jugeant irrecevable la proposition du leader de l'opposition officielle à l'effet de scinder en deux parties la proposition à l'étude et de voter distinctement les paragraphes 1) et 2) du « RÉSOLU ».

Il est proposé par M. Marvin Rotrand  
 appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote enregistré sur l'appel de la décision du président concernant la recevabilité de la proposition du leader de l'opposition officielle à l'effet de scinder en deux parties la proposition à l'étude et de voter distinctement les paragraphes 1) et 2) du « RÉSOLU ».

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Sauvé, Dorais, Popeanu, Caldwell, Marinacci, Norris, Mainville, Croteau, Downey, McQueen, McIntyre, Shanahan, Barbe, Deschamps, Hénault, Miranda et Rotrand (23)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin et Cinq-Mars (35)

**Résultat:** En faveur : 23  
 Contre : 35

La décision du président du conseil à l'effet de juger irrecevable la proposition du leader de l'opposition officielle de procéder à un vote scindé sur les paragraphes 1) et 2) du « RÉSOLU » est maintenue.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, propose de reconduire pour la motion principale le résultat du vote enregistré sur l'appel de la décision du président du conseil.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand  
appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Sauvé, Dorais, Popeanu, Caldwell, Marinacci, Norris, Mainville, Croteau, Downey, McQueen, McIntyre, Shanahan, Barbe, Deschamps, Hénault, Miranda et Rotrand (23)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin et Cinq-Mars (35)

**Résultat:** En faveur : 23  
Contre : 35

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.01

---

### **CM17 1069**

#### **Motion de Vrai changement pour Montréal pour la suspension de toute démarche en vue d'un développement dans le secteur de l'Anse-à-l'Orme**

Attendu que l'île de Montréal possède 266 km de berges, baignant dans la rivière des Prairies au nord, les lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes à l'ouest et le fleuve Saint-Laurent au sud;

Attendu sa géographie particulière, Montréal est vulnérable aux crues, particulièrement dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ainsi que les villes liées de Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville;

Attendu que les berges naturalisées et les milieux humides jouent un rôle essentiel dans la rétention et l'absorption des eaux lors de périodes de crues saisonnières;

Attendu que les milieux humides en territoire montréalais ont été détruits au fil des ans, et ne représentent plus que 15 % de leur superficie originale;

Attendu que le secteur de l'Anse-à-l'Orme compte plus d'une cinquantaine de milieux humides répertoriés à ce jour et est bordé de zones fortement touchées par les récentes inondations;

Attendu que les crues printanières de 2017 ont causé des dommages majeurs dont le coût estimé remonte à plusieurs millions de dollars;

Attendu que les changements climatiques, entre autres impacts, risquent de provoquer des crues plus fréquentes et plus intenses;

Attendu que le Projet de loi 132 du gouvernement du Québec, *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, se base sur l'objectif d'aucune perte nette des ces milieux;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre  
appuyé par M. Normand Marinacci



Et résolu :

que la Ville suspende toute démarche en vue d'un développement dans le secteur de l'Anse-à-l'Orme tant qu'une révision des politiques de conservation des milieux humides et hydriques n'est pas adoptée.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Sauvé, Dorais, Popeanu, Caldwell, Marinacci, Norris, Mainville, Croteau, Downey, McQueen, McIntyre, Shanahan, Hénault, Miranda, Rotrand et Cinq-Mars (22)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Barbe, Deschamps et Dauphin (36)

**Résultat:** En faveur : 22  
Contre : 36

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

### **CM17 1070**

#### **Motion non partisane de soutien pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure au Québec d'ici 2019**

Attendu que le salaire minimum au Québec s'élève à 11,25 \$ de l'heure depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 et est programmé à croître annuellement pour atteindre 12,45 \$ d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2020;

Attendu que le salaire minimum à 12,45 \$ de l'heure, même sur une semaine de travail complète, ne fournit pas un niveau de revenu permettant de dépasser le seuil de pauvreté tel que défini par le gouvernement;

Attendu qu'une étude de l'Université Princeton menée en 1995 par les économistes David Card et Alan Krueger, *Myth and Measurement*, a fourni des données empiriques selon lesquelles un salaire minimum plus élevé permettait à l'économie de croître, incitait à la consommation, réduisait le montant des aides sociales, permettait d'augmenter les charges sociales et autres revenus gouvernementaux sans réduire l'emploi dans son ensemble; des résultats qui ont été confirmés par d'autres études majeures;

Attendu que le gouvernement de l'Alberta a instauré un salaire minimum à 15 \$ de l'heure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et que l'Ontario s'est engagé à augmenter ce même salaire minimum à 15 \$ de l'heure d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2019;

Attendu que la première ministre de l'Ontario, Mme Kathleen Wynne, a fait valoir qu'un salaire minimum plus élevé permettrait d'aider les entreprises en augmentant leur productivité, d'augmenter la rétention des employés, d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs, de promouvoir particulièrement la cause des femmes qui se retrouvent de manière disproportionnée parmi les travailleurs au salaire minimum; et que cette mesure était ainsi un engagement pour davantage d'égalité tout en créant des lieux de travail et des emplois plus justes en s'assurant notamment que les travailleurs à temps partiels soient payés sur le même montant à l'heure que les travailleurs à temps plein pour le même travail;

Attendu que plusieurs villes aux États-Unis, dont San Francisco, New York et Washington ont déjà instauré un salaire minimum à 15 \$ US de l'heure tandis que plusieurs états se sont engagés à atteindre ce montant au cours des prochaines années;

Attendu qu'un mouvement d'ampleur croissante au Québec demande au gouvernement provincial de réviser les réglementations s'appliquant au salaire minimum afin de suivre les exemples de l'Alberta et de l'Ontario;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Magda Popeanu

- 1 - que le conseil municipal de Montréal appuie la revendication d'un salaire minimum de 15 \$ de l'heure et qu'il demande au gouvernement du Québec de réviser les règles gouvernant le salaire minimum afin de suivre l'exemple de l'Alberta et de l'Ontario;
- 2 - que la Ville de Montréal donne comme mandat à la Commission de développement économique et social d'étudier les moyens et mécanismes requis pour appliquer la politique du 15 \$ minimum de l'heure à tous les contractants, sous-contractants, ententes de service ou appels d'offres émanant de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Marvin Rotrand dépose de la documentation provenant du gouvernement du Canada, d'un éditorial du Toronto Star, du New York State Department of Labor, du National Conference of State Legislatures ainsi que de l'Office of the Mayor of Seattle.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à la motion sous étude afin :

- dans un premier temps, d'ajouter deux « Attendus » qui se lisent comme suit :  
  
« Attendu que les comparaisons entre villes doivent tenir compte de contextes économiques différents entre les villes des provinces canadiennes et d'états américains;  
  
Attendu qu'il appartient au gouvernement du Québec de légiférer sur la question du salaire minimum »;
- dans un deuxième temps, de remplacer le texte du Résolu par le suivant :  
  
que la Ville de Montréal donne un mandat conjoint à la Commission sur le développement social et la diversité ainsi qu'à la Commission sur le développement économique afin d'étudier tous les impacts de l'application d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure sur l'économie montréalaise ainsi que ses effets sur l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Pierre Desrochers et du leader de la majorité, M. Francesco Miele.

---

À 17 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger le débat au-delà de 17 h afin de terminer l'étude de ce dernier article inscrit à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

---

Le débat se poursuit la proposition d'amendement du conseiller Pierre Desrochers et du leader de la majorité, M. Francesco Miele.

---

Le conseiller Desrochers utilise son droit de réplique sur sa proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée pour statuer de la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne-Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du conseiller Pierre Desrochers et du leader de la majorité, M. Francesco Miele.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Cloutier, Pagé, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, McIntyre, Shanahan, Barbe, Deschamps et Dauphin (38)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Sauvé, Dorais, Popeanu, Caldwell, Marinacci, Norris, Mainville, Croteau, Downey, McQueen, Hénault, Miranda, Rotrand et Cinq-Mars(20)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 20

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare l'article 65.03, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RESOLU

en conséquence.

65.03

---

À 17 h 16, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Frantz Benjamin  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Denis Coderre  
MAIRE

**ANNEXE – ARTICLE 7.21**

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017**  
**Conseillers municipaux – 2017**  
**Le 21 août 2017**

---

**Ouellet, Sylvain**  
**Vallée, Monique**